

Le message du Père Noël

Ho ! Ho! Bonjour à vous tous! Cette année j'ai un message spécial à vous adresser. Plusieurs d'entre-vous donnez des billets de loteries pour Noël. Je profite de l'occasion qui m'est offert pour vous dire que je désapprouve ce type de cadeau... Depuis plusieurs années je constate, lors de ma visite annuelle chez-vous au Québec, les dommages que peuvent causer les jeux de hasard et d'argent chez un nombre grandissant de famille: des économies de toute une vie qui y sont dilapidées; des enfants qui n'ont pas suffisamment à manger; des divorces, de nombreux suicides de papa et de maman. Les jeux de hasard et d'argent sont devenu un véritable fléau qui touche 5% des Québécois (1).



Comme votre Premier Ministre et votre gouvernement n'agissent pas "en bon père de famille", je me dois aujourd'hui d'intervenir en vous demandant de ne plus acheter des billets de loto pour Noël... surtout pas aux jeunes... Je ne sais pas si vous le savez mais 7% des élèves du secondaires ont de très gros problèmes avec les jeux de hasard et d'argent ("joueurs problématiques") (2)... On appelle ça "mal partir dans la vie" hein ?!

Pour Noël faite preuve d'imagination et offrez un présent qui en est vraiment un... Et si vous n'avez pas d'idée, offrez des certificats cadeaux.. Presque tout les commerces (librairies, cinémas, restaurants, boutiques, magasins à rayons, etc.) en offrent et ce, à partir de \$5.00.

Joyeux Noël & Bonne heureuse année

Affectueusement,

Le Père Noël

PS: Transmettez ce message à vos amis et membres de votre famille en transmettant l'url du message - Message du père Noël: www.jeu-compulsif.info/message-pere-noel.htm ou en lui faisant parvenir sa version PDF ou Word

(1) Selon le sondage réalisé dans le cadre du Forum sur le jeu pathologique, 5 % des Québécois se considèrent eux-mêmes joueurs pathologiques mais ce pourcentage représente probablement une sous estimation de la réalité. Puisque le fait de d'admettre sa dépendance ou sa toxicomanie représente déjà un pas difficile à franchir...

(2) Selon l'institut de la statistique du Québec: www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac2002v3.htm - www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac2002v3_pdf.htm